



CHARTRE ÉCO-RESPONSABLE

L'engagement éco-exemplaire de ma commune
pour la réduction des déchets



**COMMUNE
ENGAGÉE**

Ensemble, réduisons nos déchets



1. Le SYVEDAC dans votre commune

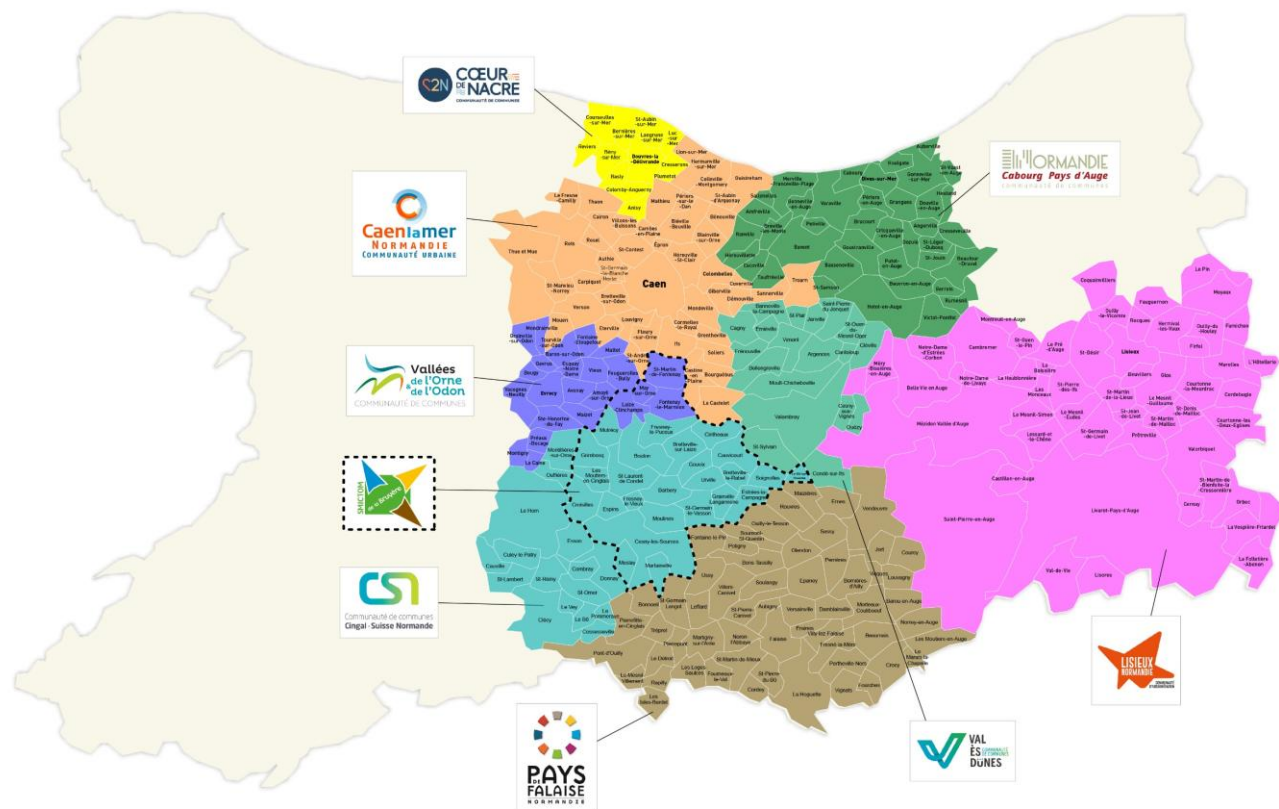
Le SYVEDAC (SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) exerce une mission de service public : le traitement et la valorisation des déchets issus des collectes organisées par les collectivités ou groupements membres. Depuis le 1^{er} Janvier 2026, le SYVEDAC compte 9 adhérents et plus de 508000 habitants.

À ce titre, il exerce les compétences suivantes :

- Traitement et valorisation (matière, organique et énergétique) des déchets ménagers et assimilés ;
- Enfouissement des déchets ultimes ;
- Opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

La réduction des déchets ménagers est un des objectifs majeurs du SYVEDAC. Ce programme d'accompagnement est l'une des voies prises pour atteindre l'objectif de réduction de 6% des DMA entre 2024 et 2030.

Périmètre du Syvedac au 1er janvier 2026



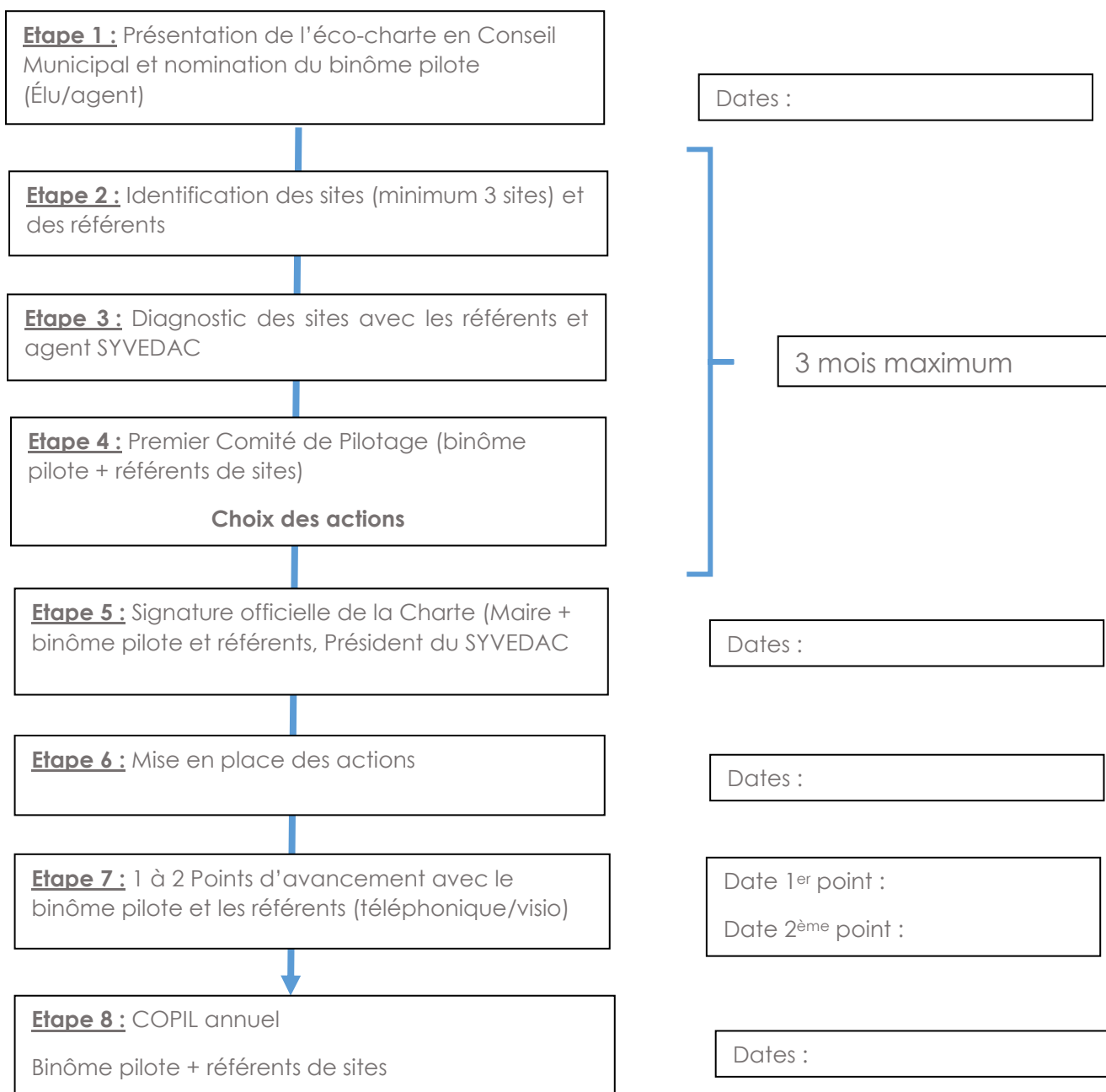
2. Présentation de la charte

La charte éco responsable est un contrat d'engagement entre la commune et le SYVEDAC.

Le bilan des actions déjà mises en place sur la commune va permettre au SYVEDAC de l'accompagner de façon personnalisée et d'encourager les initiatives à venir.

L'engagement de votre commune dans cette charte sera une opportunité pour valoriser vos actions, auprès des habitants, mais aussi des autres communes. Il s'agit également d'un outil de mobilisation.

2.1. Déroulé :



2.2.Coordonnées du Référent SYVEDAC :

Nom :Prénom :

Fonction :

Téléphone : Mail :

2.3.Coordonnées du Binôme Pilote Elu/Agent :

Nom :Prénom :

Fonction :

Téléphone : Mail :

Nom :Prénom :

Fonction :

Téléphone : Mail :

3. Sites retenus lors de la signature

Structure	Adresse	Nom et Prénom du Référent	Fonction	Téléphone	Mail
Mairie					

Les structures qui rejoindront la charte ultérieurement seront annexées au fur et à mesure de la date d'adhésion. Les annexes seront signées par le binôme pilote et les référents des nouvelles structures.

4. Les actions

Suite au diagnostic effectué par le SYVEDAC et les référents de chaque structure, des actions ont été choisies. Celles-ci seront accompagnées de « fiches conseils » comportant des outils pour la mise en place des actions choisies :

- Les moyens à mettre en œuvre (budget nécessaire),
- Les contacts,
- Les retours d'expérience d'autres collectivités,
- Le niveau de difficulté,
- Les astuces...

Selon les actions choisies, un accompagnement à leur mise en place pourra être proposé.

Une sensibilisation sur la gestion des déchets et l'engagement de la commune sera également réalisée auprès de tous élus et les agents communaux dans les 3 mois suivant la signature de la charte.

Les actions mises en place par les communes engagées seront régulièrement valorisées par le SYVEDAC. Le SYVEDAC peut vous accompagner sur la communication pour valoriser les actions réalisées dans votre commune.

Pour cela, merci de nous compléter les informations suivantes :

Coordonnées du/ de la chargé(e) de communication :

Nom :Prénom :

Fonction :

Téléphone : Mail :

Avez-vous un journal communal ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Si oui :

- ☐ A quelle fréquence est la parution ?
- ☐ A quelle date est-il publié ?

4.1 Les actions proposées : mettre une X pour l'action choisie

	Mairie			
A- Trier les déchets				
A1- Mise en place du tri dans la structure				
A2- Mise en place du tri à la source des biodéchets (installation de composteur...)				
A3- Tri du matériel de collectes spécifiques (piles, toners, matériel électronique, bouchons, stylos, lunettes...)				
A4- Tri et séparation des déchets dangereux				
A5- Mise en place du tri sur le marché				
A6- Mise en place du tri au cimetière				
A7- Mise en place du tri de manière systématique lors des évènements				
A8- Mise en place de poubelles de rues bi-compartmentées pour permettre le tri, avec de la signalétique				
A9- Insertion d'une clause de respect du tri dans le contrat de location des espaces concernés (salle des fêtes, local jeune...)				
A10- Mise en place de cendriers (Zorro mégot)				
A11- Achats de chariots bi-flux pour les agents d'entretien				
B- Réduire, Réutiliser, Réparer				
B1- Réduction de la consommation de la vaisselle jetable				
B2- Utilisation des carafes d'eau, gourdes				
B3- Réduction des produits emballés (sachet de sucre, gâteau individuel emballé, capsule de café aluminium ou plastique...)				
B4- Réglage de l'imprimante en recto-verso par défaut				
B5- Limitation des impressions				
B6- Réemploi des impressions comme brouillon				
B7- Entretien et réparation des équipements avant achat (jeux de société, électroménager...)				
B8- Achats de produits durables et/ou d'occasion (pile rechargeable, éponge en tissu, serviette en tissu...)				
B9- Réduction du gaspillage alimentaire				
B10- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts (ex : broyage des branchages et utilisation en paillis...)				
B11- Mise en place de mesures de réduction et de gestion des déchets du BTP				
B12- Mise à disposition de STOP PUB en mairie				

B13- Réalisation d'un défi zéro déchet (familles témoins, défi assiettes vides, réduction impressions., test de couches lavables...)				
B14- Installation de boîtes à livres				
B15- Encouragement du réemploi (décoration salle des fêtes, matériel scolaire ...)				
C- Respecter l'environnement				
C1- Formation et utilisation de produits éco labellisés				
C2- Utilisation de papier recyclé en lien avec la loi AGECE et l'obligation d'achats issus du réemploi et / ou recyclés				
C3- Insertion d'une clause environnementale dans les marchés publics				
C4- Conditions d'attribution des subventions aux associations				
D-Communiquer				
D1- Informations pour les habitants sur les consignes de tri (bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet)				
D2- Accès en libre-service des documents sur les déchets à la mairie (mémo tri, horaires déchèterie, calendrier de collecte ...)				
D3- Réalisation d'un éco-événement (festival pauvre en déchets, nettoyage citoyen, utilisation de verres réutilisables à la kermesse de l'école...)				
D4- Communication des événements éco-responsables au sein de la commune				
D5- Valorisation de votre engagement dans la charte (insertion du logo d'engagement sur le site internet)				
D6- Réalisation d'un kit « Nouveaux arrivants » pour la gestion des déchets				
D7- Intégration des informations sur la gestion des déchets sur le site internet (mettre le lien de la CdC en charge de la collecte)				
E- Sensibiliser				
E1- Proposition de formations aux agents				
E2- Sensibilisation des nouveaux agents à la charte éco-responsable (estimer les besoins suite aux changements de personnel, nouveaux arrivants par exemple)				
E3- Proposition de visites de différents sites (UVE, Normantri)				

4.2 Le calendrier de suivi

	Mairie			
Date				
1- Point d'avancement à 4 mois de la signature (visio, téléphonique ou présentiel)				
2- Point d'avancement à 8 mois de la signature (visio, téléphonique ou présentiel)				
3- COMITE DE PILOTAGE ANNUEL (présence du binôme référent, les référents de chaque structure, et le référent Syvedac)				

En signant la charte éco responsable,

- La mairie,
- Les autres structures :

S'engagent à mettre en place les actions choisies pour contribuer à la nécessaire prévention et à la réduction des déchets sur la commune de :

.....

Le SYVEDAC s'engage à accompagner les sites engagés dans leur démarche environnementale.

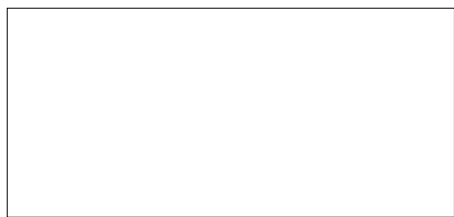
Fait à

Le,

Président du SYVEDAC

Président de CC

Maire de la commune



Binôme Pilote
réfèrent 1

Binôme Pilote
réfèrent 2

Réfèrent Mairie



Réfèrent Structure
N°2

Réfèrent Structure
N°3

Réfèrent Structure
N°4



